

**EQUIPEMENTS CULTURELS**

Médiathèque

Matériel informatique et matériels spécifiques pour mal-voyants

Demande de subvention à la Région Ile-de-France

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Région Ile-de-France aide les projets d'investissement sur les nouvelles technologies dans le cadre de son soutien aux investissements portant sur des projets culturels. Ce soutien porte sur l'investissement en matériel numérique (ordinateurs et périphériques, matériel numérique sonore, ...).

La médiathèque, qui a ouvert ses portes le 31 mars 2001, a entamé le renouvellement de son parc informatique en 2006 et le poursuivra en 2007. Par ailleurs, de nouvelles technologies peuvent être aujourd'hui introduites dans les médiathèques. En terme d'investissement, la médiathèque souhaite d'une part installer une borne wifi, mettre à disposition du public mal voyant un ordinateur, des accessoires et des logiciels spécifiques et enfin, rationaliser le travail des bibliothécaires et contribuer à l'harmonisation des catalogues des bibliothèques françaises par l'installation d'un « vendangeur » de notices de la BNF.

La ville d'Ivry demande donc une aide du Conseil régional d'Ile-de-France pour les investissements suivants :

- serveur Discobole - remplacement ..... 3 500 € TTC
- borne wifi - installation de la borne dans la salle des usuels  
de la section adultes ..... 3 000 € TTC
- remplacement de 21 postes de travail répartis dans les différents  
secteurs du réseau (ces 21 postes représentent la dernière tranche  
du renouvellement du parc informatique de la médiathèque et de  
la bibliothèque de quartier), soit ..... 22 000 € TTC
- mise à disposition de matériel informatique spécifique  
pour les mal-voyants ..... 8 800 € TTC
- le logiciel d'intégration des notices de la BNF (vendangeur)  
et reprise des données ..... 12 200 € TTC
- machine à lire avec un lecteur de CD pour les livres numériques  
et possibilité de récupérer les documents lus en fichier MP3 ..... 4 000 € TTC

**Total d'investissement : 44 732 € HT, soit ..... 53 500 € TTC**

La subvention représentera 30 % du prix hors taxe du matériel, soit 13 420 €.

Je vous propose donc de solliciter une subvention de 30 % du prix hors taxe du matériel auprès du Conseil régional d'Ile-de-France.

La recette en résultant sera inscrite au budget communal.

## **EQUIPEMENTS CULTURELS**

Médiathèque

Matériel informatique et matériels spécifiques pour mal-voyants

Demande de subvention à la Région Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'engagement de la ville d'Ivry pour permettre l'accès à la connaissance, aux savoirs, aux arts pour tous,

considérant l'obsolescence de certains matériels informatiques installés lors de l'ouverture de la médiathèque en mars 2001 et le développement de nouvelles technologies permettant de contribuer à l'accès aux savoirs, à la connaissance et aux arts, notamment en direction des personnes mal-voyantes,

considérant la nécessité d'harmoniser et rationaliser les outils de communication de cet équipement culturel très fréquenté par la population et notamment les jeunes ivryens, dans le but de rendre un service meilleur,

considérant que la Région Ile-de-France soutient les investissements portant sur des projets culturels notamment sur les nouvelles technologies,

considérant qu'il convient, dès lors, de solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1** : SOLLICITE pour la modernisation de la médiathèque d'Ivry une subvention de la Région Ile-de-France à hauteur de 30% du montant HT du matériel informatique à renouveler et à installer.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

**ARTICLE 3** : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 NOVEMBRE 2006